Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 048-214800708-20261014-14102026DELIB10-DE

2026/

Département de la Lozère
COMMUNE DE GRANDRIEU
DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 octobre 2026

Membres en exercice : **15**
Présents : **13**
Votants : **15**
Votes pour : **15**
Votes contre : **0**
Absentions : **0**

Date de convocation : 09/10/2026
Date d'affichage : 09/10/2026

L'an deux mille vingt-six et le quatorze octobre à 20 heures 00, le Conseil Municipal, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Pierre-Emile SYLVAIN, maire.

Étaient présents : Pierre-Emile SYLVAIN - Guillaume MARTIN - Krystelle PONTIER - Christophe RICOU - Robert QUISSAC - Olivier MERLE - Magalie SAVOIE - Amélie CAYROCHE - Justine MALLET - Camille BELIN - Philippe LELARD - Agnès GHIO - Alexandre MERLEN
Secrétaire de séance : Robert QUISSAC
Absents :
Excusés : Clarisse DELMAS - Killian THERON
Procurations : Procuration de Clarisse DELMAS à Amélie CAYROCHE - Procuration de Killian THERON à Guillaume MARTIN

****

14102026- Délib-10

Objet : **Commission CCAS : modification d'un membre.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal : A l'occasion de la délibération n°24062026-Délib-40, avaient été désignés en plus d'élus du Conseil municipal, des personnes extérieurs à celui-ci pour siéger au sein de la Commission CCAS.
Madame Martine ROUDIL avait été désignée membre du CCAS à cette occasion. Mme ROUDIL ayant toutefois fait part de sa volonté de ne plus siéger dans la commission, il convient de désigner un autre membre afin de la remplacer.
Monsieur le Maire indique que Madame Nicole ROUVIERE a fait part de son intérêt à participer à cette commission.
Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal de désigner Mme Nicole ROUVIERE membre de la Commission.

Vu la délibération n°08042026-Délib-03 portant mise en place des commissions,
Vu la délibération n°24062026-Délib-40 relative à la composition de la commission CCAS,
Vu la délibération n°06082026-Délib-07 relative à la composition de la commission CCAS,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :
- Approuve la désignation de Mme Nicole ROUVIERE comme membre de la commission CCAS.

Ainsi fait et délibéré à Grandrieu les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Pierre-Emile SYLVAIN

MAIRIE DE GRANDRIEU (LOZERE)

Le secrétaire de séance,
Robert QUISSAC

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr